Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR

Classe I - Code ISIN : (C) FR0010744300

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux
En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I, vous investissez dans des titres obligataires libellés principalement en euro.
L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement recommandée de 3 ans, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Une performance supérieure de 2,50 % à celle de l'indice €STR,
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne et offrant un profil de rendement / risque attractif, selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement : 30% ICE BoA Corp IG + 70% ICE BoA Corp HY BB-B après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
normative par l'exclusion de certains émetteurs :
o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
o exclusions légales sur l'armement controversé ;
o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers
potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra également investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif et dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif.
La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, de B- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou équivalent sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds pourra investir dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.
La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres.
Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans.
La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3,5.
La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit.
Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.
Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des obligations privées en euro sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,54 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % annuel de la performance au-delà de €STR +2,5%.
	A la clôture de l'exercice précédent, cette commission représentait 0,43 % de l'actif net moyen

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

La comparaison de l'actif net de la part et de l'« Actif de Référence » (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum. La commission de surperformance représente 20 % de l'écart entre l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et si la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'Actif de Référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.
La provision peut être perçue par la société de gestion à une date anniversaire, ouvrant alors une nouvelle période d'observation.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

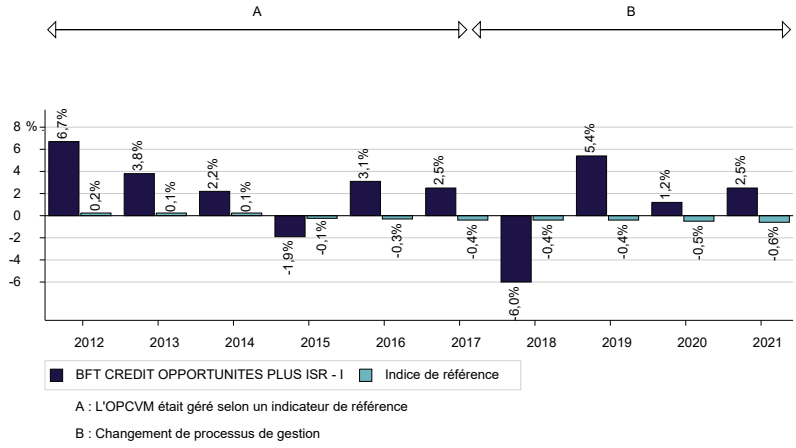

A : L'OPCVM était géré selon un indicateur de référence

B : Changement de processus de gestion

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.
Le fonds a été créé le 29 août 1997 et sa classe I le 29 août 1997.
La devise de référence est l'euro (EUR).
Les performances antérieures au 04/10/2021 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité il y a eu une modification de la stratégie d'investissement du fonds.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.bft-im.com

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de BFT Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.com et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion BFT Investment Managers est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 novembre 2022.